

## LANCEMENT DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE DE BOLLORÉ SE SUR SES PROPRES ACTIONS

Comme annoncé dans le communiqué de presse publié ce jour par Bolloré SE, le Conseil d'administration de Bolloré SE s'est réuni aujourd'hui afin d'arrêter sa décision sur le projet d'offre publique d'achat simplifiée de Bolloré SE visant ses propres actions annoncé le 14 mars 2023.

Cette offre publique s'inscrit dans le programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte des actionnaires de Bolloré SE du 25 mai 2022 dont le prix de rachat maximum par action est fixé à 6 euros. Elle portera sur 288.607.076 actions Bolloré SE représentant 9,78 % de son capital social<sup>1</sup>, avec en cas de dépassement de cette limite une réduction des ordres proportionnelle au nombre d'actions présentées.

Le prix de l'offre publique sera de 5,75 euros par action Bolloré SE (dividende 2022 complémentaire attaché), auquel s'ajoutera un complément de prix de 0,25 euro par action Bolloré SE apportée à l'offre publique si l'offre reçue de CMA CGM pour l'achat de Bolloré Logistics se concrétise et aboutit à la vente de cette dernière dans les termes qui auront été convenus<sup>2</sup>. Il est rappelé que l'assemblée générale mixte des actionnaires de Bolloré SE se verra proposer le 24 mai 2023 la distribution d'un dividende complémentaire de 0,04 euro par action, dont la date détachement serait désormais fixée au 4 juillet 2023 pour une mise en paiement le 6 juillet 2023.

Le cabinet A2EF, représenté par M<sup>me</sup> Sonia Bonnet-Bernard, a été mis en mesure, en sa qualité d'expert indépendant, d'intégrer l'éventualité de la cession de Bolloré Logistics, et du complément de prix s'y rapportant, dans son appréciation du caractère équitable du prix proposé dans l'offre publique.

Au vu notamment de la recommandation favorable du comité *ad hoc*<sup>3</sup> et du rapport établi par l'expert indépendant, qui a conclu au caractère équitable du prix offert aussi bien pour les actionnaires participant à l'offre publique que pour ceux n'y prenant pas part, le Conseil d'administration de Bolloré SE a rendu à l'unanimité de ses membres un avis motivé favorable sur l'offre publique et recommande aux actionnaires de Bolloré SE de saisir cette opportunité de liquidité partielle.

Le projet de note d'information de Bolloré SE sera déposé le 19 avril 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers. La conformité de l'offre publique sera soumise à l'examen de l'AMF.

---

<sup>1</sup> Sur la base d'un nombre total de 2.951.154.374 actions au 31 mars 2023.

<sup>2</sup> Cf. le communiqué de presse de Bolloré SE de ce jour intitulé « Entrée en négociations exclusives avec le Groupe CMA CGM concernant Bolloré Logistics – Proposition de complément de prix à 0,25€ pour l'offre de rachat en cours d'instruction ».

<sup>3</sup> Composé de M<sup>me</sup> Sophie Johanna Kloosterman, M. Alexandre Picciotto et M. François Thomazeau.